

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**  
**LE 9 MAI 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 9 mai 2022 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand, sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Jo-Annie Castilloux  
Messieurs Marc-Aurèle Blais, Denis Langlois et François Beaudin

Assiste également à la séance, madame Marie-Pierre Cyr, directrice générale.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 13 mai 2022.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévus en vigueur.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

**2. MOT DE BIENVENUE**

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2022-05-124**

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements d'Avril 2022
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer d'Avril 2022
7. Dépôt des états de revenus et dépenses – Avril 2022
8. Correspondance

9. Dons ou commandites
10. Paiements des factures
11. Embauche du personnel saisonnier
12. Offre d'emploi – emplois d'été étudiants
13. Projet FAIR
14. Crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour résidences intergénérationnelles
15. Ouverture de soumission – fourniture d'un groupe électrogène – Complexe municipal
16. Demande pour sécuriser la cour arrière par le CPE P'tits coquillages
17. Demande de prix – Soudure Jones Enr. – équipements pour le service incendie
18. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 131 600\$ qui sera réalisé le 16 mai 2022
19. Soumission et adjudication d'un emprunt par billets au montant de 131 600\$
20. Concours local "fleurir le Québec"
21. Autorisation pour le directeur des loisirs, culture et tourisme – Fête Nationale du Québec
22. Autorisation pour le directeur des loisirs, culture et tourisme – rendez-vous musicaux
23. Autorisation pour le directeur des loisirs, culture et tourisme – Open Gaspésien de volleyball
24. Vente et adjudication pour taxes municipales impayées
25. Autorisation de formation pour la greffière-trésorière adjointe
26. Demande de prix - ordinateur pour le point de services de Gascons
27. Conditions de travail des premiers répondants
28. Demande de prix pour marquage des rues – Multi-Lignes de l'Est
29. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-05 – modifiant le règlement 2019-12 décrétant la politique de frais de déplacement et de séjour pour les élus, les membres de comités, le personnel cadre et le personnel syndiqué
30. Processus de sélection et embauche d'un(e) technicien(ne) en loisirs
31. Nomination d'un chef d'équipe
32. Camp de jour 2022
  - a) Base Plein Air Bellefeuille
  - b) Camp de jour intermunicipal bilingue
33. Bourses pour les finissants et finissantes 2021-2022 – Polyvalente Mgr Sévigny et représentant de la municipalité
34. Affaires nouvelles
  - a) Demande de prix pour le nettoyage des fosses septiques et des toilettes chimiques – Wagner Vacuum
  - b) Arpentage de la rue Beaudin
  - c) Demande de prix – enlèvement des objets et/ou biens dérogatoires
  - d) Demande de prix – Imprimante - Imprimerie des anses
35. Période de questions
36. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-125

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022**

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022 soit adopté tel que présenté aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-126

**5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS D'AVRIL 2022**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que pour la période d'avril 2022 : la liste des chèques portant les numéros #911995 à #912124 et #915626 à #915662 au montant de 104 145.96\$, la liste des prélèvements portant les numéros #900830 à #900870 au montant de 62 712.98\$ et les dépôts directs #705 à #741 au montant de 111 193.11\$, le tout pour un grand total de 278 052.05\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

---

Greffière-trésorière

**2022-05-127**

#### **6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER D'AVRIL 2022**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer d'avril 2022 au montant de 110 169,42\$ et autorisent le paiement des factures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

---

Greffière-trésorière

**2022-05-128**

#### **7. DÉPÔT DES ÉTATS DE REVENUS ET DÉPENSES – AVRIL 2022**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses d'avril 2022 soient déposés et adoptés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **8. CORRESPONDANCE**

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Fondation des maladies du cœur et de l'AVC : lettre de remerciement du don de 50\$;
- MRC du Rocher-Percé : préparation de la période d'inscription dans le cadre du programme RénoRégion 2022-2023;
- Lettre de Pierre Allain concernant le sentier de motoneige et les accès privés;
- Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé Inc. : lettre de remerciement pour l'appui financier du service de système PAIR;

- Jean-Paul Parisé : demande de compensation pour le contrat de déneigement – secteur Gascons;
- Polyvalente Mgr Sévigny : remerciement pour la contribution financière du Gala Pulsar.

2022-05-129

## 9. DONS OU COMMANDITES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- Société canadienne de la sclérose en plaques : 50 \$
- Le Club Lions de Paspébiac : 50 \$
- École Polyvalente de Paspébiac : 150\$ projet «Motivation et Persévérance et pour le gala des masques 2021-2022

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-130

## 10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Tetra Tech QI Inc. : facture reliée au projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons, au montant de 42 301.88\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au programme PRIMEAU;
- Télévag : facture reliée à l'adhésion 2022-2023 à la télévision communautaire TéléVag au montant de 50\$;
- Tourisme Gaspésie : facture reliée à l'adhésion 2022-2023 au montant de 908.40\$, avant taxes;
- ESPACE MUNI : facture reliée au renouvellement d'abonnement annuel (période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023) au montant de 80\$ avant taxes;
- Consultants O.P.R. Inc. : facture reliée aux services professionnels pour le projet du parc Colborne, 25% du prix approuvé pour l'étape 1, au montant de 5 500\$, avant taxes (résolution #2022-04-111); Cette dépense sera inscrite au surplus accumulé de la municipalité.
- Croix Rouge Canadienne : facture reliée à l'entente "Services aux sinistrés" couvrant la période de juin 2022 à mai 2023 au montant de 385.39\$;
- Maltais Performance : facture reliée à l'achat d'un véhicule tout terrain au montant de 10 000\$, avant taxes (résolution 2022-01-014);
- Madame Huguette McInnis : facture reliée au remboursement de l'achat d'un nouveau lampadaire au montant de 504\$, avant taxes. Son lampadaire ayant été endommagé par l'ouverture des routes cet hiver.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

---

Greffière-trésorière

2022-05-131

**11. EMBAUCHE DU PERSONNEL SAISONNIER**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à procéder à l'embauche du personnel saisonnier au moment jugé opportun et selon les besoins de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-132

**12. OFFRE D'EMPLOI – EMPLOIS D'ÉTÉ ÉTUDIANTS**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'affichage d'emplois étudiants pour une période minimale de 4 semaines, s'échelonnant de juin à août 2022, à raison de 30h/semaine, au taux horaire de 14,25\$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-133

**13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET FAO (FAIR VOLET 4)**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- Approuve le projet du Fonds d'Aide aux Initiatives Régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, volet 4, soutien au développement des municipalités locales pour une demande d'aide financière de 20 000\$ pour 3 emplois de journaliers temporaires;
- S'engage à fournir comme mise de fonds un montant d'environ 10 000\$;
- Autorise madame Marie-Pierre Cyr, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Port-Daniel-Gascons les formulaires de cette demande d'aide financière et tous les documents relatifs à cette demande :
- Autorise madame Marie-Pierre Cyr à procéder à l'affichage pour 3 postes de journaliers temporaires.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

2022-05-134

**14. CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES ET SUBVENTION POUR EAU ET ÉGOUT POUR RÉSIDENCES INTERGÉNÉRATIONNELLES**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde le crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour les résidences intergénérationnelles aux adresses suivantes :

- 257, route 132 Est Gascons : 323.34\$
- 520, route 132 Port-Daniel : 671.13\$
- 150, route Morin Nord Gascons : 295\$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-135

**15. OUVERTURE DE SOUMISSION – FOURNITURE D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE - COMPLEXE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres a été demandé par le biais du Service Électronique d'Appel d'Offre (SÉAO) pour la fourniture d'un groupe électrogène au Complexe municipal ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 11 février 2022, une seule soumission a été déposée soit :

- Drumco Énergie Inc. au montant de 101 175.70\$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'analyse des soumissions par la firme Kwatro Consultants Inc., la soumission de Drumco Énergie Inc. est conforme aux documents contractuels et aucune erreur n'a été décelée;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense sera inscrite au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission conforme de Drumco Énergie Inc. au montant de 101 175.70\$, taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-136

**16. DEMANDE POUR SÉCURISER LA COUR ARRIÈRE DU CPE P'TITS COQUILLAGES**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate le directeur des travaux publics à procéder aux travaux nécessaires pour sécuriser la cour arrière du CPE P'tits Coquillages.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-137

**17. DEMANDE DE PRIX – SOUDURE JONES - ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Soudure Jones Enr. pour équipements supplémentaires pour le service incendie au montant de 1 063.75\$, avant taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-138

**18. RÉOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 131 600\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 MAI 2022**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite emprunter par billets pour un montant total de 131 600\$ qui sera réalisé le 16 mai 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunts	Pour un montant de \$
2016-12	131 600\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt conséquence;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement;

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 16 mai 2022;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;

3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023	24 800\$	
2024	25 500\$	
2025	26 300\$	
2026	27 100\$	
2027	27 900\$	(à payer en 2027)
2027	0\$	(à renouveler)

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-139

**19. SOUMISSION ET ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 131 600\$**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture	9 mai 2022	Nombre de soumissions	2
Heure d'ouverture	10h	Échéance moyenne	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec		
Montant	131 600\$	Date d'émission	16 mai 2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 mai 2022, au montant de 131 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

24 800\$	3,05000%	2023
25 500\$	3,55000%	2024
26 300\$	3,75000%	2025
27 100\$	3,85000%	2026
27 900\$	4,00000%	2027

Prix : 98,21700      Coût réel : 4,42718 %

2- CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN

24 800\$	4,67000%	2023
25 500\$	4,67000%	2024
26 300\$	4,67000%	2025
27 100\$	4,67000%	2026
27 900\$	4,67000%	2027

Prix : 100,00000      Coût réel : 4,67000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Port-Daniel--Gascons accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 mai 2022 au montant de 131 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-12. Ces billets sont émis au prix de 98,21700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-140**

**20. CONCOURS LOCAL "FLEURIR LE QUÉBEC"**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons participe au concours local "fleurir le Québec" et accordera les prix suivants : deux prix de 50\$ dans chacun des districts (6), pour un total de 600\$. La municipalité s'engage à payer les frais des juges : temps et déplacement. La date limite pour les inscriptions est fixée au 1<sup>er</sup> août 2022, elles se feront auprès de Monette Briand.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-141**

**21. AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à faire une demande d'aide financière au FAO pour la Fête Nationale du Québec et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-142**

**22. AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME POUR LES RENDEZ-VOUS MUSICAUX**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à faire une demande d'aide financière au FAO pour les rendez-vous musicaux et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-143**

**23. AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME POUR L'OPEN GASPÉSIEN DE VOLLEYBALL**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à faire une demande d'aide financière au FAO pour l'Open Gaspésien de volleyball et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-144

**24. VENTE ET ADJUDICATION POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES**

**ATTENDU QUE** la MRC du Rocher-Percé procèdera le 12 mai 2022 à la vente des immeubles pour les taxes municipales impayées;

**ATTENDU QU'**il est essentiel qu'un représentant autorisé de la municipalité assiste à cette vente pour acquérir, au nom de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, les propriétés situées sur son territoire qui ne trouvent pas preneur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à représenter la municipalité de Port-Daniel-Gascons à la vente pour taxes qui aura lieu le jeudi 12 mai 2022 et à acquérir pour et au nom de la municipalité les propriétés situées sur son territoire qui n'ont pas trouvé preneur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-145

**25. AUTORISATION DE FORMATION POUR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la greffière-trésorière adjointe à s'inscrire à la formation "démarche d'un projet municipal : de la décision à l'implantation du projet", au montant de 399\$ avant taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-146

**26. DEMANDE DE PRIX – ORDINATEUR POUR LE POINT DE SERVICES DE GASCONS**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la proposition de Sertek Informatique pour un ordinateur, qui sera installé au point de services de Gascons, au montant de 1 279.99\$, avant taxes + les frais d'installation. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-147

**27. CONDITIONS DE TRAVAIL DES PREMIERS RÉPONDANTS**

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte d'augmenter la tarification pour les premiers répondants. Les interventions comme premiers répondants seront payées au même titre qu'une intervention de pompier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-148

**28. DEMANDE DE PRIX POUR MARQUAGE DES RUES – MULTI-LIGNES DE L'EST**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la proposition de Multi-Lignes de l'Est pour le marquage des rues de la

municipalité au montant de 22 486,28\$ avant taxe. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-149

**29. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-12 DÉCRÉTANT LA POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR POUR LES ÉLUS, LES MEMBRES DE COMITÉS, LE PERSONNEL CADRE ET LE PERSONNEL SYNDIQUÉ**

Monsieur Denis Langlois donne avis de motion qu'il sera adopté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2022-05 modifiant le règlement numéro 2019-12 et dépose le projet du règlement 2022-05 qui a pour effet de modifier l'article 5 : frais de déplacement et l'article 6 : frais de repas (indemnité forfaitaire).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-150

**30. PROCESSUS DE SÉLECTION ET EMBAUCHE D'UN(E) TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** qu'un processus d'affichage a été effectué pour pourvoir le poste de technicien/ne en loisirs ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a reçu cinq candidatures pour ce poste et que deux répondaient aux exigences de celui-ci.

**CONSIDÉRANT** que deux candidates ont été rencontrées en entrevue dans la semaine du 27 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'embauche de Madame Isabelle Soucy à titre de technicienne en loisirs à compter du 16 mai 2022 selon les modalités prévues.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-05-151

**31. NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale à procéder à l'affichage d'un poste de chef d'équipe parmi les employés. Ce poste sera affiché seulement à l'interne.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**32. CAMP DE JOUR 2022**

2022-05-152

**A) BASE PLEIN AIR DE BELLEFEUILLE**

**CONSIDÉRANT** l'opportunité offerte, encore une fois, à nos jeunes de Port-Daniel-Gascons, de vivre une expérience de camp de jour avec la base de plein air Bellefeuille, camp accrédité ACQ, offrant une multitude d'activités pour nos jeunes ;

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons contribue financièrement pour un crédit au montant de 100\$/semaine par enfant, résident sur le territoire de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, et que

la tarification demandée auprès des parents est de 55\$/semaine, facturée par la base de plein air Bellefeuille.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-153**

**B) CAMP DE JOUR INTERMUNICIPAL BILINGUE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Shigawake a acheminé une demande écrite pour qu'une entente intermunicipale soit conclue afin d'offrir un camp de jour bilingue aux jeunes des municipalités de Hope Town, Saint-Godefroi, Shigawake et Port-Daniel-Gascons

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons contribue financièrement pour un montant de 3 000\$ pour l'été 2022. La municipalité analysera les statistiques de fréquentation afin de statuer sur son implication financière pour les prochaines années.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-154**

**33. BOURSES POUR LES FINISSANTS ET FINISSANTES 2021-2022 – POLYVALENTE MGR SÉVIGNY ET REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde aux finissants et finissantes de la Polyvalente Mgr Sévigny une bourse de 100\$/chacun :

Coralie Anglehart / Jessie Blais-Allain / Lili-Rose Desbois / Julie-Anne Grant/ Steeve-Éric Leblanc , pour un montant total de 500\$ ;

Qu'un membre de la municipalité soit nommé afin de représenter la municipalité de Port-Daniel-Gascons pour offrir les bourses lors de la cérémonie de remise des diplômes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**34. AFFAIRES NOUVELLES**

**2022-05-154**

**A) DEMANDE DE PRIX POUR LE NETTOYAGE DES FOSSES SCEPTIQUES ET DES TOILETTES CHIMIQUES - WAGNER VACUUM**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la proposition de Wagner Vacuum pour le nettoyage des fosses septiques et des toilettes chimiques de la municipalité au montant de 5 700\$ avant taxes. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-156**

**B) ARPENTAGE RUE BEAUDIN**

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, monsieur François Beaudin ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision sur ce point :

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale afin qu'elle entreprenne les démarches auprès de Leblanc Services d'Arpentage et Géomatique Inc. pour effectuer le lotissement de la rue Beaudin ainsi que les autres travaux qui pourraient s'avérer nécessaires.

**Adoptée à la majorité des conseillers**

**2022-05-157**

**C) DEMANDES DE PRIX - ENLÈVEMENT DES OBJETS ET/OU BIENS  
DÉROGATOIRES**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale afin qu'elle entreprenne les démarches auprès d'entrepreneurs pour obtenir des prix afin de procéder à l'enlèvement de l'ensemble des objets et/ou biens dérogatoires sur les lots pour lesquels la municipalité a obtenu un jugement l'autorisant à entreprendre ces démarches.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-158**

**D) DEMANDE DE PRIX - IMPRIMANTE - IMPRIMERIE DES ANSES**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la proposition de l'Imprimerie des Anses pour l'achat d'une imprimante multifonctions laser couleur au montant de 1354\$ avant taxes. Cette imprimante sera installée au bureau du directeur des travaux publics. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**35. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance.

**2022-05-159**

**36. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 20 h 27.

---

Henri Grenier, maire

---

Marie-Pierre Cyr, directrice générale